

## Compte rendu de séance

### Séance du dix-neuf Octobre deux mil vingt

L'an deux mil vingt et le dix-neuf Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Centre Socio Culturel de Jussy Le Chaudrier, 15 Rue Principale sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, RICHARD Émilie, ROGER Stéphanie, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAMPROUX Martial, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DECOUT Jacques, MAITREPIERRE Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SEILLIER Sophie à M. BOLNOT Yves, MM : DE CHOULOT Etienne à M. MAITREPIERRE Dominique, DELAVault André à M. DECOUT Jacques, DUMUR Philippe à M. POLICARD Philippe, LE CAM Olivier à M. CHAMPROUX Martial, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno  
Excusé(s) : MM : DEBONO Yves, DUPREZ Thierry

Absent(s) : Mme METENIER Martine, M. SERVOIS Bertrand

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 21

**Date de la convocation** : 13/10/2020

**Date d'affichage** : 13/10/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en préfecture

le : 22/10/2020

et publication ou notification

du : 22/10/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOULINNEUF Christine et M. AUCLERC Thierry

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- CDC2020057** - Décision modificative - Virement de crédit aide TPE COVID
- CDC2020058** - SPANC : Admission en Non-Valeur et Décisions modificatives afférentes
- CDC2020059** - OM : Admission en Non-Valeur et Décisions modificatives afférentes
- CDC2020060** - Budget Général : Admission en Non-Valeur et Décisions modificatives afférentes
- CDC2020061** - SPANC : Décision modificative - Annulation de titres
- CDC2020062** - OM : Décision modificative - Annulation de titres
- CDC2020063** - Exonération des associations de la participation aux frais du Gymnase
- CDC2020064** - Remboursement des frais aux élus
- CDC2020065** - Achat défibrillateur

## **Intervention de Mr JOUET technicien du département pour le renouvellement de l'appel d'offre Spanc.**

Mr Jouet explique que les articles du marché se décomposent en 3 parties, le diagnostic lors d'une vente, le diagnostic pour équipement neuf et le contrôle périodique.

Mrs Charache et Jouet ont travaillé sur l'historique :

- 35 à 40 ventes par an environ
- 450 visites par an, pour un total de 1850 installations
- 30 contrôles d'installations neuves

Le nouveau marché doit être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une assemblée des membres de la CDC aura lieu le 14 12 2020 pour valider le prestataire retenu.

## **Intervention de Mr Charetier sur l'aide TPE COVID**

9 entreprises fragilisées par le COVID après dépôt et instructions de leurs dossiers ont reçu un soutien financier de la CDC. 8 entreprises ont perçu une aide de 1000 euros et une autre 500 euros.

Le budget de 20 000 euros alloué pour cette opération n'a pas été atteint. Le reliquat sera distribué fin d'année ou reporté en 2021 si nécessaire suivant les mêmes critères d'attribution.

### ***CDC2020057 – Décision modificative - Virement de crédit aide TPE COVID***

*Vu la délibération N°CDC2020037 du 15 juillet 2020 concernant la décision de la mise en place d'une aide aux entreprises suite au COVID 19,*

*Le Président explique qu'il convient de prendre, sur le budget général, une décision modificative permettant la mise en paiement de cette subvention, le compte spécifique à cette dépense étant dépourvu de crédit.*

*Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité, accepte et autorise Le Président à effectuer le virement de crédit ci-dessous :*

**Compte 022 – Dépenses imprévues**

- 20 000,00 €

**Compte 6748 – Autres subventions exceptionnelles**

+ 20 000,00 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

### ***CDC2020058 – SPANC : Admission en Non-Valeur et Décisions modificatives afférentes***

*Monsieur Le Président présente à l'assemblée des états d'admissions en non-valeur concernant le budget SPANC de la Communauté de communes arrêté selon la liste jointe à cette délibération.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Décide de passer en admission en non-valeur, pour la somme totale de 154,18 € les non*

règlements inscrits dans la liste transmise par la Trésorerie de Baugy et annexée à cette délibération.

- *Accepte et autorise Le Président à effectuer le virement de crédit ci-dessous :*

**Compte 626 – Frais postaux**

- 160,00 €

**Compte 6541 – Créances admises en non-valeur**

+ 160,00 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

#### ***CDC2020059 – OM : Admission en Non-Valeur et Décisions modificatives afférentes***

*Monsieur Le Président présente à l'assemblée des états d'admissions en non-valeur concernant le budget OM de la Communauté de communes arrêté selon la liste jointe à cette délibération.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Décide de passer en admission en non-valeur, pour la somme totale de 0,68 € les non règlements inscrits dans la liste transmise par la Trésorerie de Baugy et annexée à cette délibération.*
- *Accepte et autorise Le Président à effectuer le virement de crédit ci-dessous :*

**Compte 6042 – Achat de prestations de services**

- 10,00 €

**Compte 6541 – Créances admises en non-valeur**

+ 10,00 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

#### ***CDC2020060 – Budget Général : Admission en Non-Valeur et Décisions modificatives afférentes***

*Monsieur Le Président présente à l'assemblée des états d'admissions en non-valeur concernant le budget général de la Communauté de communes arrêté selon la liste jointe à cette délibération.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Décide de passer en admission en non-valeur, pour la somme totale de 10,00 € les non règlements inscrits dans la liste transmise par la Trésorerie de Baugy et annexée à cette délibération.*
- *Accepte et autorise Le Président à effectuer le virement de crédit ci-dessous :*

**Compte 022 – Dépenses imprévues**

- 100,00 €

**Compte 6541 – Créances admises en non-valeur**

+ 100,00 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**CDC2020061 – SPANC : Décision modificative - Annulation de titres**

*Monsieur Le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler un certain nombre de titre émis sur 2018 et 2019 suite à des erreurs matérielles sur le budget SPANC de la Communauté de Communes.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte et autorise Le Président à effectuer le virement de crédit ci-dessous :*

**Compte 622 – Rémunération  
d'intermédiaires**

- 250,00 €

**Compte 673 – Titre annulé sur  
exercice antérieur**

+ 250,00 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**CDC2020062 – OM : Décision modificative - Annulation de titres**

*Monsieur Le Président indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'annuler un certain nombre de titre émis sur 2018 et 2019 suite à des erreurs matérielles sur le budget OM de la Communauté de communes.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte et autorise Le Président à effectuer le virement de crédit ci-dessous :*

**Compte 622 – Rémunération  
d'intermédiaires**

- 250,00 €

**Compte 673 – Titre annulé sur  
exercice antérieur**

+ 250,00 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**CDC2020063 – Exonération des associations de la participation aux frais de fonctionnement du Gymnase**

*M. VIGNEL explique que compte tenu de la fermeture du gymnase pendant toute la période de crise sanitaire du 16 mars jusqu'au mois de septembre, il était impossible pour les associations d'occuper les lieux, il est donc envisagé de ne pas leur facturer leur participation aux frais de fonctionnement sur cette année 2020.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer les associations de cette charge sur 2020.*

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

## **CDC2020064 – Remboursement des frais aux élus**

*Le Président expose que dans le cadre de leur mandat, les membres du Conseil communautaire, non indemnisés, peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions, hors du territoire de la Communauté de communes, dans des instances ou organismes où ils représentent la Communauté de communes.*

*Les frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel peuvent faire l'objet d'un remboursement aux " frais réels " (art. L2123-18-1, R2123-22-1 à R2123-22-3 du CGCT), à condition toutefois que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission sur présentation de pièces justificatives et d'un état de frais.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **Approuve et décide** le remboursement des frais aux élus dépourvus d'indemnités.
- **Décide** d'inscrire les crédits suffisants au budget 2021 et suivants concernant l'ensemble des frais de déplacement des élus de la présente mandature.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

## **CDC2020065 – Achat défibrillateur**

*Mme VASICEK indique l'obligation faite aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe en application des articles L. 123-5 et L. 123-6 du code de la construction et de l'habitation,*

*Ce texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4, et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.*

*Elle présente les devis qu'elle a pu obtenir, dont celui de la société Electro Cœur Sas pour un défibrillateur avec armoire extérieure et maintenance totale s'élevant à la somme de 1525,00€ HT soit 1830,00€ TTC.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise Le Président à signer ces devis pour que cet appareil soit installé au gymnase.*

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Chacune des communes intéressées par cette mutualisation recevra un devis, et devra faire sa propre commande

### **Suppléants membres du conseil communautaire (Groises-Lugny-Sévry)**

Suite à la demande de Mme Verneau pour un délégué suppléant, le président à contacter la préfecture pour validation.

Un délégué suppléant peut assister aux réunions et voter en l'absence du titulaire pour les communes (Groises-Lugny-Sévry) selon l'extrait de l'article [Article L5211-6](#) :

« Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application des [articles L. 273-10](#) ou L. 273-12 est le conseiller communautaire suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public. Le conseiller suppléant est destinataire des convocations aux réunions de

l'organe délibérant, ainsi que des documents annexés à celles-ci. L'article L. 273-5 du code électoral est applicable au conseiller communautaire suppléant. »

### **Examen et réflexion sur l'ancienne maison médicale**

Le président informe l'assemblée que le local actuel de l'épicerie sociale ne correspond plus aux mesures d'hygiène actuelles. Il annonce qu'une recherche d'un nouveau local est lancée. Il propose l'acquisition de l'ancien centre médical. Mr Jean-François Pasqué maire de Jussy le Chaudrier a évoqué comme possibilité l'ancienne école des Bruyères de Jussy déjà évoqué lors de la précédente réunion. Le président assure que toutes les propositions seront étudiées.

Le conseil communautaire, mandate le Président afin de mettre en œuvre toutes les études nécessaires pour cet éventuel projet

### **Lutte contre les ragondins et rats musqués**

Mme Vasicek a informé l'assemblée de la lutte contre les ragondins et rats musqués. Toutes les communes seront destinataires du mail concernant ce piégeage, charge à chacune d'adhérer ou non à ce programme.

### **Hydrants**

Le SDIS n'assurant plus le contrôle des hydrants, Mr Delavault a contacté la SAUR pour un devis (contrôle et entretien).

Contrôle des bornes : 50€ HT

Un catalogue de pièces détachées a été fourni pour l'entretien, accompagné d'un bordereau de prix « pièces et main d'œuvre »

### **Point sur le personnel**

Information de Mme Ménard

Embauche de 2 agents catégorie C administratif (1 poste à 28 h et 1 poste à 35 h).

32 candidatures reçues.

17 retenues sur dossiers, ensuite 9 retenues pour entretiens.

Sont retenues :

- Mme De Matos Pereira Sabrina pour le poste de 28 h 00
- Mme Clément Elise pour le poste de 35 h 00, (24 h pour la MSAP et 11 h pour la CDC).

Ces 2 agents sont stagiaires pour une durée d'un an avant leur titularisation.

### **Formation des élus**

Mr Dousset informe l'assemblée qu'une formation aux élus est possible auprès d'un organisme.

Une formation analogue existe au niveau des communes et est privilégiée par l'assemblée.

### **PAPI (Plan action des propositions des inondations)**

Mr Dousset informe qu'une réunion est prévue le jeudi 3/12/2020 à Neuvy/Loire.



### **Point sur les OM**

Mr Vignel informe les 8 communes adhérentes au groupement qu'une réunion aura lieu le 05/11/2020 à 15h00 à Beffes.

### **Loi d'orientation sur la Mobilité (LOM)**

Mme Vasicek informe l'assemblée que la compétence est prise par le pays. Une première étude a été réalisée, et sera transmise aux conseillers.

### **Parc informatique**

Mr Champroux présente les avantages d'une mutualisation des divers logiciels et photocopieurs. La commission « informatique et communication » devrait se réunir prochainement avec la personne chargée d'alimenter le site internet et de faire le point sur le parc du matériel informatique.

### **SIRVAA Informations suite à la réunion du 30/09/2020**

Mr Dousset informe les membres communautaires que la phase d'étude est terminée. Après quelques modifications, l'appel d'offre devrait commencer en 2021 avec le souci permanent de réaliser que les travaux les plus urgents pour limiter les coûts à charge pour les contribuables.

### **Questions diverses :**

La subvention versée en 2020 à l'amicale cycliste de Sancoins pour organiser le tour de la CDC n'a pu avoir lieu en 2020, donc servira pour la course prévue en 2021.

Mr Maitrepierre évoque la possibilité d'acheter du matériel de voiries pour mutualisation ainsi que d'autres achats ou prestations groupés (cimetière, enrobés, fossés, etc....).

Mr Dousset informe que le PLUI est en voie de finalisation.

Mr Auclerc demande ou l'on peut consulter les comptes rendus de réunions. Les comptes rendus sont envoyés à tous les conseillers communautaires. Prochainement, ils figureront aussi sur le site internet qui sera remis à jour.

Les prochaines réunions de CDC auront lieu

Le 25 11 2020 à 18 h 30 à Couy

Le 14 12 2020 à 18 h 30 à Sancergues

Séance levée à: 20:40

En CDC, le 27/10/2020  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

